

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 décembre 2017

<p>DELIBERATION N° : 20171212_12</p> <p>OBJET : Opération "Aménagement de la rue Maury" Approbation des conventions de travaux sur fonds privés Secteur centre-ville</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 27 DEC. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 27 Procuration : 6 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p> <p>L'élu(e) délégué(e)</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilynne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François</p> <p>Représentés LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian LEON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis BOYER Julie représentée par HUET Marie Josée PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda FONTAINE Olivier représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire</p>   <p>Christian LANDRY</p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur HOAREAU Sylvain, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20171212_12

OBJET :

Opération
"Aménagement de la
rue Maury"
Approbation des
conventions de
travaux sur fonds
privés
Secteur centre-ville

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Maury, actuellement réalisés par l'entreprise municipale, il convient de raccorder convenablement des accès existants situés en propriété privée à la nouvelle chaussée dont le profil a été redéfini.

En effet, l'enfouissement des réseaux, la création de trottoirs et la mise en accessibilité de la voirie ont imposé de caler une nouvelle altitude de la voie projetée par rapport à celle de la voie existante. De ce fait, cinq accès privés nécessitent des travaux d'adaptabilité afin que les parcelles concernées puissent être convenablement accessibles.

Il s'agit des parcelles suivantes :

SECTION	NUMÉRO	PROPRIÉTAIRE	ADRESSE DU TERRAIN
BV	0311	La banque postale	N° 215, rue Raphaël Babet 97480 SAINT-JOSEPH (centre-ville)
BV	0310	France télécom	N° 2, rue Maury 97480 SAINT-JOSEPH (centre-ville)
BV	0133	Les copropriétaires	N° 4/6, rue Maury 97480 SAINT-JOSEPH (centre-ville)
BV	0007	Crédit agricole	N° 19, rue Maury 97480 SAINT-JOSEPH (centre-ville)
BV	0333	Monsieur DAMOUR Louis Christian	N° 25/27, rue Maury 97480 SAINT-JOSEPH (centre-ville)

Pour l'essentiel, il s'agit de réaliser des travaux dont la consistance est définie comme suit :

- démolition d'accès existants ;
- reprise du fond de forme de l'accès en GNT ;
- réalisation d'une nouvelle voie d'accès (en béton et/ou en enrobé type BBSG 0/10) ;
- dépose et repose de portails existants, remise à la cote de regard, potelets, ...

Ces travaux restent exclusivement à la charge de la collectivité. Le montant des travaux est estimé à 51 010,00 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les conventions de travaux sur fonds privés à intervenir entre la Commune et les propriétaires des parcelles cadastrées BV 0311, BV 0310, BV 0133, BV 0007 et BV 0333 ;
- d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°12,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** les conventions de travaux sur fonds privés à intervenir entre la Commune et les propriétaires des parcelles cadastrées BV 0311, BV 0310, BV 0133, BV 0007 et BV 0333.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Reçu en préfecture le 27/12/2017

Affiché le 27/12/2017 

ID : 974-219740123-20171212-DCM20171212_12-DE